

Par Flore

Bonjour,

Vous pouvez commencer par alerter le syndic ou le conseil syndical afin qu'ils envoient un courrier officiel au copropriétaire, lui rappelant ses obligations et les risques encourus. Si rien ne bouge, il est possible de saisir le tribunal d'instance pour mise en conformité ou mise en danger. Documentez bien la situation avec photos et témoignages, ça aidera en cas de procédure.

Par yapasdequoi

N'importe qui veut peut facilement entrer

Ceci est totalement anormal et ne dépend pas de ce copropriétaire ni de sa collection de palettes.

Sa cave serait vide, ou fermée c'est pareil : si n'importe qui pourrait mettre un tas de chiffons dans le couloir, arroser d'essence et hop !

Donc commencez par mettre à l'ordre du jour de la prochaine AG la sécurisation des accès et une surveillance par caméras des parties communes.

Par Leeonthe333

merci pour vos réponses, c'est sympa

Le fait qu'il ne ferme même pas sa cave à clé , sa me revolte.

j'ai réfléchi et je vais faire plus simple.

J'ai un poêle chez moi et cette réserve de bois est désormais mienne jusqu'à qu'il se décide à fermer à clé.

je risque rien , le propriétaire est la mairie et ils en ont rien à foutre.

Je retiens la saisie du tribunal d'instance pour mise en conformité, merci.

Cordialement

Par yapasdequoi

Pour lui piquer son bois, vous n'aviez pas besoin d'un forum juridique. Ne le croisez pas dans l'escalier...

Par Henriri

(suite)

Grave erreur de ma part Yapasdequoi. Alors envisageons des détecteurs de fumées dans les caves individuelles (à commencer par celle stockant du bois).

A+

Par Leeonthe333

je risque rien , le propriétaire est la mairie et ils en ont rien à foutre de nous mettre en danger. Il parait que c'est comme sa depuis toujours, les palettes servent à faire la fête communale en les brulant.

Merci yapasdequoi pour votre implication.

Par yapasdequoi

Ce n'est probablement pas la mairie qui stocke ce bois ? C'est plus probablement un résident qui ne veut pas s'en vanter car la provenance est inavouable ...

Vérifiez s'il ne cache pas des bonbonnes de gaz en dessous. Ou pire : des batteries au lithium ! ou encore un point de

deal comme dans les cages d'ascenseurs des HLMs.

Bref, relisez mon commentaire sur les intrusions d'individus non autorisés avec des intentions inavouables.
Après : c'est votre copropriété, à vous de gérer les risques et les intrus.

Par isernon

Bonjour,

si c'est la mairie qui est à l'origine de ce stockage de bois, vous faites un courrier recommandé avec A.R. au maire ,
avec copie à Monsieur Le Préfet.

salutations

Par Leeonthe333

Salut Yapasdequoi,

ne vous inquiétez pas, c'est dans un village rural.
oui , c'est bien la mairie, c'est sur.

Merci à tous pour vos aides.

Par yapasdequoi

Je ne m'inquiète pas.

Et à part demander à la mairie de fermer sa cave, vous n'avez pas de recours pour l'y obliger. Vos arguments sur un
risque d'incendie sont insuffisants.

D'autre part vous avez des moyens très faciles à mettre en ?uvre pour éviter qu'un quidam vienne y jeter une allumette.